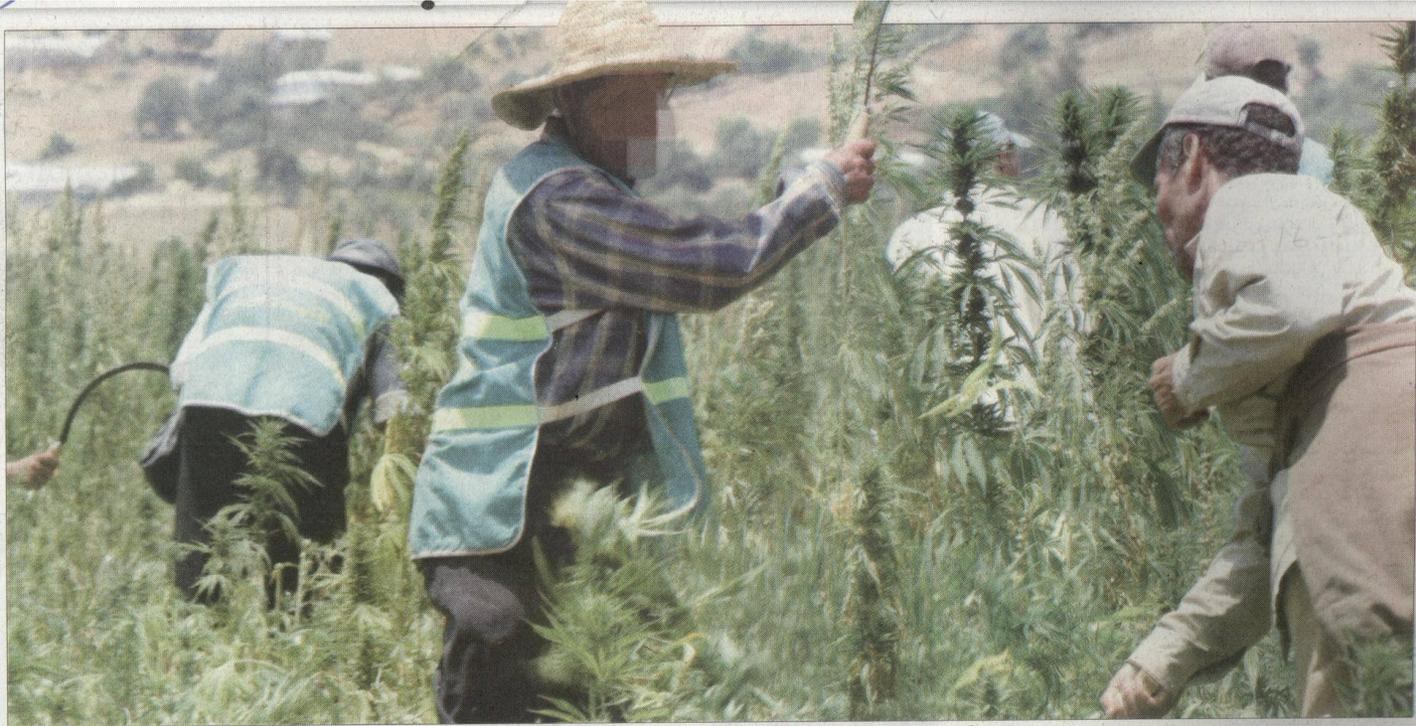


LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

02/10/2015



العماري: سادافع عن تقنين الكيف

التزم أمام قضاة وأمنيين وممثلي الأوقاف بالدفاع عن استغلال النبتة صناعيا لتنمية المنطقة

على المستوى الدولي، الأمين العام السابق للأمم المتحدة وأعضاء اللجنة العالمية من أجل الانتصار لمقاربة جديدة تنص على لاقفة المخدرات، مبنية على الصحة وحقوق الإنسان، وتشجيع سياسات تنمية مستدامة يستفيد منها مزارعو النباتات الثلاثة، التي تستعمل في صناعة المخدرات عبر العالم، حتى تتمكن هذه الفئة من الإدماج في التنمية والعمل على إيجاد سياسات بديلة تحد من كوارث استغلال هذه النباتات في صناعة المخدرات. والتزم العماري، تضيف المصادر المذكورة، بفتح نقاش حول السياسات الوطنية ذات العلاقة بزراعة الكيف، والنهوض بسياسات تقليص المخاطر الصحية المرتبطة بتعاطي المخدرات.

جدير بالذكر أن الرباط ستحتضن بعد غد (الأحد) والآن المقبل، اللجنة الدولية لتغيير سياسات المخدرات في العالم، والتي ستعقد مجلسها الإداري في اليوم الأول، فيما ستخصص اليوم الثاني لاستقبال ممثلي الجمعيات الوطنية، وممثلي المجلس الاقتصادي والاجتماعي والمجلس الوطني لحقوق الإنسان.

ضحى زين الدين

والانتصار لسياسات تنمية مستدامة يستفيد منها مزارعو النباتات الثلاثة التي تستخدم في صناعة المخدرات.

وحسب ما أورده مصادر مطلعة، فإن رئيس جهة طنجة تطوان الحسيمة، تحدث عن واقع وصم أبناء منطقة الريف بترويج المخدرات، وقال إنه منذ طفولته عاش مرارة هذا الإحساس، غير أنه في المقابل يعرف الوضعية المزرية التي يعيشها صغار فلاحي الكيف بالمنطقة، وأن الحل يكمن في تقنين زراعته وبناء صناعات في هذا المجال، كما يكمن في تنمية محلية مستدامة، ولقيت تدخلات العماري في ما يخص تشجيع صناعات الكيف، إضافة من خبرة المائنية في مجال البناء بنبتة الكيف.

ووصفت مصادر جمعوية، مشاركة إلياس العماري في اللقاء، ب«الجريئة»، مضيفة أنه أكد انخراطه في هذه الحملة الترافعية، التي جاءت بمبادرة من جمعية محاربة السيدا، وبشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وجمعية مساندة مركز حسونة لعلاج الإدمان، وجمعية تقليص مخاطر المخدرات المغرب.

وهي حملة، تقول المصادر ذاتها، يقودها

رفع إلياس العماري، في أول نشاط جمعوي، حضر له بصفته رئيسا لجهة طنجة تطوان الحسيمة، الثلاثاء الماضي، التحدي، وهو يعلن أنه سيدافع عن تقنين زراعة الكيف، وسيقوم بكل ما يخوله له القانون للشروع في ذلك في جهته، واستخدام نبتة الكيف في مجموعة من الصناعات لتنمية المنطقة.

والتزم العماري، الذي كان يتحدث أمام خبراء دوليين ومغاربة، وممثلي القضاء ووزارة الأوقاف ومسؤولين أمنيين، وممثلي مؤسسة محمد الخامس للتضامن، وفعاليات حقوقية وجمعوية، على رأسها جمعية محاربة السيدا التي نظمت اللقاء بطنجة، بشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الإنسان، وجمعية مساندة مركز حسونة لعلاج الإدمان وجمعية تقليص مخاطر المخدرات المغرب، (التزم)، بالانخراط في برنامج التصدي لاقفة المخدرات بمقاربة مبنية على الصحة وحقوق وكرامة الإنسان،





الجمعية المغربية لحقوق الإنسان : حول الإضراب عن الطعام لمعتقلين طلبة بأكادير بسجن ايت ملول.

الجمعية المغربية لحقوق الإنسان

حول الإضراب عن الطعام لمعتقلين طلبة بأكادير بسجن ايت ملول.

إلى السادة

رئيس الحكومة - رئاسة الحكومة - الرباط

وزير العدل والحريات - وزارة العدل والحريات - الرباط

المندوب الوزاري - المندوبية الوزارية المكلفة بحقوق الإنسان - الرباط

رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان - المجلس الوطني لحقوق الإنسان - الرباط

المندوب العام لإدارة السجون - المندوبية العامة لإدارة السجون - الرباط

الموضوع: طلب التدخل العاجل من أجل فتح الحوار مع المضربين عن الطعام بسجن ايت ملول إنقاذاً لحياتهم.

تحية طيبة وبعد،

تتابع الجمعية المغربية لحقوق الإنسان بقلق كبير ما يشهده سجن ايت ملول ضاحية أكادير من خوض إضراب لامحدودة عن الطعام، ويتعلق الأمر بمعتقلين طلبة، خاصة بعدما أصبحت حالاتهم تندر بوقوع فواجع أخرى، قد تنضاف إلى حالات الوفيات بسبب الإضراب عن الطعام، الذين لم يفتح لحد الآن التحقيق لتحديد المسؤوليات بخصوص وفاتهم.

ومعلوم أن الطلبة امبارك الكومري و محمد الروحي اعتقلا منذ 08 ماي 2014 ولا زالت بدون محاكمة، وقد دخلوا في الإضراب عن الطعام منذ 13 غشت الفارط، بينما عبد الصادق الكميا وعبد العزيز بامو أوقفا الإضراب يوم 16 شتنبر بعد الاستجابة لمطالبهم خاصة متابعة الدراسة وتحسين شروط الاعتقال. ويخوض المعتقلون الإضراب عن الطعام أو معركة الأعماء الفارغة للمطالبة بالتسريع بمحاكمتهم وفق المعايير التي تؤمن شروط المحاكمة العادلة، ووقف الاعتداءات المتكررة التي يتعرضون لها على أيدي الإدارة السجنية المحلية، احتجاجا على الإهمال الطبي، وتمكينهم من متابعة الدراسة، والوضع الكارثي غير الحقوقي الذي يعيشونه داخل سجن ايت ملول، وللمطالبة بكافة حقوقهم المنصوص عليها في القواعد النموذجية بمعاملة السجناء وتوفير العناية الصحية وإخضاعهم للعلاج، وعليه فإن المكتب المركزي للجمعية المغربية لحقوق الإنسان، يرأسكم، السادة: رئيس الحكومة، وزير العدل والحريات، المندوب الوزاري المكلف بحقوق الإنسان، السيد رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان، والسيد المندوب العام لإدارة السجون من أجل:

أولا، التدخل العاجل قصد حماية الحق في الحياة المنصوص عليه في العهود والمواثيق الدولية لحقوق الإنسان المصادق عليها من طرف بلادنا، وكذا في الدستور المغربي في مادته العشرين.

ثانيا، الإسراع من أجل حمل المسؤولين المعنيين على التجاوب مع المطالب العادلة والمشروعة للمعتقلين المضربين عن الطعام، والتعجيل باتخاذ الإجراءات الكفيلة بإنصافهم، ووقف التضييق والتعسف ضدهم واحترام حقوقهم.

ثالثا، فتح تحقيق عاجل واتخاذ المتعين، بشأن ما يتعرض له هؤلاء المعتقلون من ممارسات تشكل انتهاكا صريحا للقواعد النموذجية الدنيا لمعاملة السجناء، الصادرة عن الأمم المتحدة، وللقانون المنظم للسجون 23/98، درءا لوقوع فواجع أخرى.

وفي انتظار التوصل بما يفيد ذلك، تقبلوا، أيها السادة، عبارات مشاعرنا الصادقة.



Argent utilisé lors des élections du 4 septembre

L'ONDE interpelle M. Jettou pour l'ouverture d'une enquête

1779214

L'Observatoire national des droits de l'électeur (ONDE- Indépendant) demande à la Cour des comptes que préside M. Driss Jettou d'ouvrir une enquête au sujet de l'argent douteux qui a circulé de manière excessive lors des élections du 4 septembre dernier.

L'Observatoire affirme, sur la foi de constats auxquels il a procédé sur le terrain, que le scrutin s'est déroulé, généralement, dans des conditions acceptables au regard des lois et textes organiques y afférents tout en relevant quelques dépassements et remarques dont la responsabilité incombe, quoique à des degrés variables, aussi bien à l'administration qu'aux candidats et aux électeurs.

Il recommande, de ce fait, instamment de mettre en place une commission nationale indépendante chargée de superviser les élections afin de prévenir d'éventuels irrégularités et de leur assurer transparence et neutralité (de l'administration) et d'adopter une base de données se référant à la Carte d'identité nationale sachant que tout citoyen ayant atteint l'âge légal devrait être inscrit automatiquement sur les listes électorales et pou-



voir ainsi voter selon l'adresse figurant sur sa CIN.

L'Observatoire insiste, en outre, sur la nécessité d'initier les présidents des bureaux de vote aux lois régissant les élections et de les sensibiliser à l'utilité et au rôle des observateurs

ainsi qu'à leurs droits et obligations, de rapprocher les bureaux de vote, surtout dans les régions éloignées, d'expliciter le rôle du bulletin individuel en raison du faible niveau d'instruction des électeurs et d'équiper les bureaux de vote de caméras de surveillance lors du dépouillement.

A noter que l'ONDE avait contribué à la formation d'un certain nombre d'observateurs et observatrices, en partenariat avec le commissariat ministériel aux droits de l'homme et le CNDH et en collaboration avec la fondation allemande Conrad Adenauer, ce qui a permis de proposer une liste de 47 observateurs et observatrices dont 37 ont été agréés et qui ont pu couvrir 9 provinces et préfectures et 19 communes et arrondissements dans nombre de bureaux de vote.



El Aarbi El Harti, directeur du cycle Cinéma et Droits de l'Homme "Après Tanger, le Maroc, aujourd'hui" qui s'est déroulé du 1^{er} au 29 septembre, en Colombie

"Le Maroc a beaucoup d'histoires intéressantes à raconter au monde"

TABLE DIRECT

ART DE VIVRE | CULTURE | PORTFOLIO | LA VIE | SOCIÉTÉ | FINANCE | HIGH TECH | TRANSPORT | ÉCONOMIE | POLITIQUE | EN COUVERT

ENTRETIEN. La Colombie a accueilli, du 1^{er} au 29 septembre 2015, la 3^{ème} édition du cycle Cinéma et Droits de l'Homme "Après Tanger, le Maroc, aujourd'hui". L'initiateur de ce projet, El Aarbi El Harti, nous dresse le bilan de la participation marocaine.

PROPOS RECUEILLIS PAR KENZA ALAOUÏ

1134/38-38

Maroc Hebdo: Quel bilan faites-vous de la 3^{ème} édition du cycle Cinéma et Droits de l'Homme "Après Tanger, le Maroc, aujourd'hui", organisé en Colombie?

El Aarbi El Harti: A l'Association Art et Dignité en action (ARTEDEA) et au Centre d'Action Interculturelle Universitaire Citoyenne (CAPAIUC), nous sommes plus que satisfaits et ce pour plusieurs raisons. Grâce à l'implication extraordinaire du CNDH et de sa présidence, nous avons pu, en tant qu'ONG, mobiliser beaucoup de personnes et d'institutions marocaines et colombiennes autour d'une même ligne éditoriale: le cinéma marocain de ces dernières années comme un récit pluriel et polyphonique du Maroc d'aujourd'hui. Un pays qui fait de sa transition démocratique une démarche politique, sociale, économique et culturelle constante, continue et sereine, malgré les difficultés et la complexité du contexte politique de la région.

Quel est le but de cette démarche?

El Aarbi El Harti: Cette démarche donne à notre action une très grande légitimité. Nous sommes convaincus que le Maroc a beaucoup d'histoires intéressantes à raconter au monde. En plus, nous, en tant que société, nous avons besoin de vivre ce récit, une et mille fois: nous ne devons pas oublier le chemin fabuleux que nous avons entrepris vers l'avenir, et ce pour rejeter toute tentation réactionnaire. L'ouverture est notre capital précieux dans la complexité des nations.

Comment les Colombiens ont-ils accueilli les films marocains?

El Aarbi El Harti: Le cycle a été accueilli par le peuple colombien et son gouvernement de manière très généreuse et hospitalière. Ce qui aurait pu être un élément exotique s'est transformé en curiosité et agitation intellectuelle sur le Royaume du Maroc, pour finir dans une belle réflexion croisée sur nos histoires présentes. L'événement a duré 15 jours et s'est déroulé, à Bogota et à Medellín, dans plus de 25 centres culturels et salles de cinéma, impliquant le ministère de la Culture colombien, la Cinémathèque de Bogota, les mairies de Bogota et Medellín, les universités



CREDIT PHOTO: DR

Utadeo et Antioquia, les institutions colombiennes des Droits de l'Homme, etc.

Est-ce que l'événement a été médiatisé en Colombie?

El Aarbi El Harti: La presse colombienne nous a choyés avec plus de 67 parutions. "El Tiempo", le quotidien le plus influent de Colombie, nous a consacré deux articles. Notre page Facebook a touché plus de 11 millions de personnes. Nous sommes heureux d'avoir fait briller le Maroc et sa culture démocratique sous les cieux colombiens. Nous sommes revenus avec deux conventions signées entre les universités Mohamed V de Rabat, Utadeo et Antioquia. Nous sommes partis pour rester...

Parlez-nous de la genèse de cette manifestation et de ses objectifs...

El Aarbi El Harti: Nous avons commencé notre périple à Madrid et Barcelone, en nous associant avec la Fondation Sgae, la Filmoteca de Catalunya et plusieurs ONGs espagnoles des droits de l'Homme. La vérité, nous craignons la réaction du public, parce que nous pensions que le modèle d'action et son format pouvaient être interprétés comme une provocation: le Maroc parlant des droits de l'Homme en Espagne. La réponse des Madrilènes, en 2014, et des Barcelonais, en 2015, surtout de la presse, toute la presse espagnole, nous a confortés dans nos convictions profondes: rien ne peut aller à l'encontre du travail bien fait, engagé avec les idées et valeurs nobles et à l'écoute de l'intelligence de l'Autre. "El Pais", par exemple, en 10 jours, nous a consacré deux pages. L'amour

et le respect se gagnent à coup d'effort et de constance et de persévérance, et aussi grâce à l'exploit intelligent d'idées crédibles et viables.

Qu'est-ce qui a justifié le choix de la Colombie pour l'édition 2015?

El Aarbi El Harti: En réalité, la Colombie fait partie d'un programme plus complexe, incluant le Chili, le Mexique et le Brésil, ainsi que d'autres pays. Les pays du Sud doivent parler entre eux et faire de leurs expériences un paradigme d'échange nouveau. La société civile doit être présente et active dans cette dynamique. Néanmoins,

Sur quels critères s'est faite la sélection des films marocains qui ont participé à cette édition?

El Aarbi El Harti: Les films sélectionnés émanent de l'expérience politique et culturelle coïncidant avec l'avènement du Roi Mohammed VI et l'émergence d'un nouveau regard sur l'art, en général, et spécialement sur le cinéma, qui, sans le vouloir, constitue un excellent corpus sociologique de ce qui se passe au Maroc. Cet univers réel est raconté à travers le regard lucide, libre et esthétique d'une génération de réalisateurs décomplexés, dont l'engagement professionnel dépasse

"Les pays du Sud doivent parler entre eux et faire de leurs expériences un paradigme d'échange nouveau."



la singularité de la Colombie réside dans les parallélismes qui la lient à l'histoire présente du Maroc: nous sommes deux pays émergents d'un point de vue économique et social. Nous connaissons un processus démocratique constant et continu. Nous sommes des pays politiquement stables dans des régions qui ne le sont pas et nous avons des processus de réconciliation nationale ouverts. Le Maroc a acquis une large expérience dans la justice transitionnelle susceptible d'être partagée avec nos amis les colombiens, etc. Et le plus important: la Colombie est un pays merveilleux et un vrai chantier démocratique, social, économique et culturel, dont l'expérience nous est utile.

la pure distraction. Ils veulent, à vrai dire, nous défier à penser.

Quelle image de la société marocaine reflètent les films marocains sélectionnés?

El Aarbi El Harti: L'image d'un pays en mouvement, vivant, dynamique, réel, dont une partie de la société est prête à assumer ses contradictions et asymétries pendant que l'autre partie regarde ailleurs, sous des prétextes d'ordre moral. Pour avancer, nous sommes éthiquement obligés de saisir notre image avec ses beautés et laideurs. Nous devons analyser l'idée que nous avons de nous-mêmes. J'ai l'impression que la connaissance que nous avons sur nous-mêmes est très déficiente ■

Un comité de l'ONU se félicite de "l'engagement clair" du Maroc en faveur des droits économiques et socioculturels

Genève, 01 oct. 2015 (MAP)- Le Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels s'est félicité, jeudi à Genève, de "l'engagement clair" du Maroc en faveur de ces droits, tout en l'encourageant à aller de l'avant dans les réformes entreprises. Lors de l'examen du 4e rapport national sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC), les membres du comité ont souligné que ces droits ont été consacrés par la Constitution de 2011, mais aussi à travers l'amélioration de plusieurs indicateurs sociaux. L'expert colombien Rodrigo Uprimny s'est ainsi félicité de la dynamique réformatrice en cours dans le Royaume, citant la création du **Conseil national des droits de l'Homme**, la mise en place en cours de l'Autorité pour la parité et la lutte contre la discrimination ainsi que le plan gouvernemental pour l'égalité. Il a également relevé avec satisfaction les actions mises en œuvre ces dernières années pour la promotion de la participation féminine et la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile. Le comité a en outre appelé le gouvernement marocain à poursuivre ses efforts dans les domaines de la lutte contre les disparités dans la jouissance des DESC, de l'égalité hommes-femmes et de la réforme éducative. Abordant l'action menée contre le phénomène de corruption, le Belge Olivier de Schutter s'est félicité du rôle joué par l'Instance centrale de la lutte contre la corruption et de l'adoption en 2008 d'une loi sur la déclaration du patrimoine. A cet égard, l'expert international s'est demandé "quels sont le bilan et les leçons à tirer de cette expérience qui pourrait représenter un modèle à suivre pour d'autres pays". L'accent a été également mis sur les dépenses sociales de l'Etat, l'impact de la coopération internationale sur la croissance économique et l'engagement du Royaume pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, surtout en matière de santé. Au cours de cette session d'interaction, le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdeslam Seddiki, a mis en évidence les acquis notables obtenus dans la valorisation du capital humain, l'appui aux activités génératrices de revenus et la lutte contre le chômage, dont le taux a été ramené en 2015 à moins de 9 pc. Il a en outre souligné les efforts incessants fournis pour la promotion de la langue et la culture amazighes en tant que partie intégrante de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents. En matière de développement inclusif, M. Seddiki a indiqué que le Maroc vient d'annoncer son intention de consacrer un budget global de 50 milliards de dirhams pour des projets d'infrastructures axés sur les régions enclavées et devant profiter à plus de 12 millions de citoyens. Dans son exposé à l'ouverture de cette rencontre, le ministre a souligné que le Royaume a réalisé des progrès considérables en matière de jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, grâce à la vision stratégique et clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI. Le Souverain, qui place la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité au rang des priorités, a donné une nouvelle impulsion aux efforts nationaux visant la promotion de ces droits, a-t-il ajouté. Coprésidée par le ministre de l'Emploi et des affaires sociales et le secrétaire général de la Délégation interministérielle des droits de l'Homme, la délégation marocaine participant à cette réunion comprend également l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève et des responsables représentant plusieurs départements gouvernementaux et institutions nationales.

<http://www.menara.ma/fr/2015/10/01/1710972-un-comite-C3%A9-de-l%E2%80%99onu-se-f%C3%A9licite-de-l%E2%80%99engagement-clair-du-maroc-en-faveur-des-droits-%C3%A9conomiques-et-socioculturels.html>

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels examine le rapport du Maroc

Alors que 200 000 personnes arrivent chaque année sur le marché du travail, la croissance dans le pays est faiblement créatrice d'emplois

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné hier après-midi et ce matin le rapport du Maroc sur les mesures prises par le pays pour mettre en œuvre les dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le rapport marocain a été présenté par le Ministre de l'emploi et des affaires sociales, M. Abdeslam Seddiki, qui a rappelé qu'en 2011, suite à un référendum populaire, une nouvelle constitution a été adoptée qui a consacré les droits et libertés fondamentaux universellement reconnus, y compris les droits économiques, sociaux et culturels. Cette Constitution prévoit la création d'un certain nombre d'institutions de promotion et de protection de ces droits et met l'accent sur la diversité culturelle et linguistique en officialisant la langue amazighe et en soulignant l'importance de préserver la langue hassani et de protéger les dialectes et les expressions culturelles utilisés. La Constitution accorde en outre aux régions d'importants pouvoirs dans les domaines du développement économique et social. Le Maroc a réalisé des progrès considérables quant à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, a fait valoir M. Seddiki, attirant notamment l'attention sur le recul du taux de pauvreté.

L'imposante délégation marocaine était également composée du Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies à Genève, M. Mohamed Auajjar, ainsi que de représentants d'un grand nombre de ministères, ainsi que de la Délégation interministérielle aux droits de l'homme; du Centre national d'évaluation des programmes au Haut-Commissariat au plan; de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume; du Conseil économique, social et environnemental; et de l'Institut royal de la culture amazighe. La délégation a répondu aux questions qui lui étaient posées par les membres du Comité s'agissant, entre autres, du Sahara occidental, y compris pour ce qui est du droit au consentement préalable des populations concernées dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles; de l'évolution du secteur agricole et des inégalités entre zones rurales et urbaines; de la situation des femmes, y compris pour ce qui est de la polygamie, de la violence contre les femmes, des mariages forcés et des mariages de mineurs; des questions de santé et d'éducation; des personnes handicapées; de la «question amazighe»; des questions relatives à l'emploi. À cet égard, la délégation a notamment souligné qu'alors que la moitié des chômeurs sont âgés de 15 à 24 ans et que 200 000 personnes arrivent sur le marché du travail chaque année, le Maroc a une croissance faiblement créatrice d'emplois.

Le rapporteur du Comité pour l'examen du rapport du Maroc, M. Rodrigo Uprimny, a déclaré que le Maroc

a déployé des efforts pour améliorer les droits de l'homme depuis l'examen de son précédent rapport, en 2006. Mais des préoccupations demeurent, notamment s'agissant de l'article 19 de la Constitution qui consacre l'égalité entre hommes et femmes, mais qui établit qu'elle se fera «dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume». Par ailleurs, la langue amazighe est certes reconnue comme langue officielle mais la loi organique de mise en œuvre n'a pas encore été adoptée. Le rapporteur a également évoqué les problèmes de l'autodétermination au Sahara occidental, des disparités entre les Amazighs et le reste de la population ou encore de la persistance de problèmes en termes d'égalité entre hommes et femmes.

Le Comité adoptera, avant la fin de la session, des observations finales sur le rapport du Maroc dans le cadre de séances privées.

Le Comité entame cet après-midi, à 15 heures, l'examen du rapport du Soudan (E/C.12/SDN/2).

Présentation du rapport

Le Comité est saisi du rapport du Maroc (E/C.12/MAR/4), ainsi que de ses réponses (E/C.12/MAR/Q/4/Add.1) à la liste de points à traiter que lui a adressée le Comité (E/C.12/MAR/Q/4).

M.ABDESLAM SEDDIKI, Ministre de l'emploi et des affaires sociales du Royaume du Maroc, a souligné qu'il s'agit ici de présenter les progrès réalisés par le pays en termes de mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels depuis l'examen de son troisième rapport périodique en 2006. Le Royaume du Maroc réitère son engagement à maintenir sa coopération avec le système des droits de l'homme des Nations Unies, a indiqué le Ministre. Il a rappelé que le Maroc a apporté sa contribution au processus de renforcement des organes conventionnels. Cinq procédures spéciales se sont rendues dans le pays depuis 2011 et la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation se rendra dans le pays la semaine prochaine, a indiqué M. Seddiki. Le Maroc a mis en place un plan d'action pour rattraper certains retards en matière de présentation de rapports devant les organes de traités, a ajouté le Ministre.

Le Maroc a adopté une stratégie multidimensionnelle pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, a poursuivi M. Seddiki, attirant notamment l'attention sur la mise en place de la Plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'homme, du Plan national d'action en matière de démocratie et de droits de l'homme, ou encore du Plan gouvernemental pour l'égalité en perspective de la parité. Le pays a également adopté des politiques publiques et des plans sectoriels. Près de 11 institutions nationales de droits de l'homme, de développement durable et de gouvernance ont été créées, a ajouté le Ministre.

En juillet 2011, a été adoptée suite à un référendum populaire une nouvelle Constitution qui a consacré les droits et libertés fondamentaux universellement reconnus, y compris les droits économiques, sociaux et

culturels, a fait valoir M. Seddiki. Cette Constitution prévoit la création d'un certain nombre d'institutions de promotion et de protection de ces droits et met l'accent sur la diversité culturelle et linguistique en officialisant la langue amazighe et en soulignant l'importance de préserver la langue hassani et de protéger les dialectes et les expressions culturelles utilisés, a poursuivi le Ministre. Cette Constitution accorde en outre aux régions d'importants pouvoirs dans les domaines du développement économique et social, tout en promouvant des mécanismes de démocratie participative au niveau régional, a ajouté M. Seddiki. Elle contient également des dispositions relatives à la protection de la propriété, à la liberté d'initiative et d'entreprise, à la libre concurrence et au droit de grève, entre autres, a précisé le Ministre. La Constitution consacre par ailleurs le droit d'accès aux traitements médicaux, aux soins de santé, à la protection sociale, à une éducation moderne, à la formation professionnelle, au logement convenable, à l'emploi, à l'eau, à un environnement sain et au développement durable, entre autres. M. Seddiki a ajouté que le pays avait également adopté un certain nombre de textes de lois relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris dans le système pénal. Ce développement du corpus juridique et institutionnel du pays s'est accompagné de mesures parallèles visant à promouvoir ces droits, en particulier pour soutenir le pouvoir d'achat et la création d'emplois et l'universalisation de l'accès aux services de base, a indiqué M. Seddiki.

Pour ce qui est des droits des femmes, le Maroc a pris diverses mesures visant à combattre la violence contre les femmes, à promouvoir une approche sexospécifique dans le budget public et à garantir l'accès (des femmes) aux services et installations publics, tout en soutenant la participation des femmes dans la gestion des affaires publiques, a poursuivi le Ministre de l'emploi et des affaires sociales, faisant observer que ces réformes ont suscité une reconnaissance internationale qui a contribué au renforcement de la coopération du Maroc avec plusieurs autres pays, en particulier pour ce qui est de la coopération sud-sud. M. Seddiki a rappelé que Marrakech avait accueilli du 27 au 30 novembre la deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme.

Le Maroc a réalisé des progrès considérables quant à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et ce, en dépit des défis et difficultés que rencontre l'économie nationale en raison de la crise économique mondiale et du ralentissement du rythme de développement des économies mondiales, a fait valoir M. Seddiki. Il a notamment attiré l'attention sur le recul du taux de pauvreté, qui est passé de 15,3% en 2001 à 6,2% en 2011, ainsi que sur la baisse du taux d'analphabétisme, qui est passé de 43% en 2004 à 30% en 2012. Le taux de scolarisation est passé de 91,4% en 2008 à 99,5% en 2014, a ajouté le Ministre, précisant que le taux d'abandon scolaire était passé, quant à lui, de 4,6% en 2008 à 2,3% en 2014. La couverture médicale a atteint 62% en 2015, a poursuivi M. Seddiki, avant de faire valoir la baisse de 64% du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1992 et 2011 (30 décès pour mille naissances vivantes en 2011 contre 84 pour mille). Quant au taux de mortalité maternelle, il est passé de 332 décès pour mille en 1992 à 112 en 2011, a ajouté le Ministre. Il a par ailleurs fait état d'une baisse de 30% du déficit de logements sociaux au cours de la période 2012-2014.

M. Seddiki a indiqué que le taux de chômage avait été stabilisé à 9% durant la période 2010-2014. Le nombre de salariés déclarés auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale est quant à lui passé de 1,58

million en 2005 à 3 millions en 2014, a-t-il précisé. Il a d'autre part fait valoir que l'indicateur de parité entre les sexes dans l'accès à l'éducation est passé de 0,89 à 0,95 entre 2009 et 2013. M. Seddiki a enfin souligné que le taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales était passé de 9,7% en 1994 à 97% en 2012, alors que le taux d'accès à l'eau potable dans ces zones passait de 85% en 2007 à 93% en 2012. Tous ces indicateurs témoignent des progrès accomplis par le Maroc dans la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, a insisté le Ministre, soulignant que ces accomplissements sont confirmés par plusieurs rapports et certifications émanant d'organisations telles que le PNUD, ONU-Habitat, la FAO, l'UNESCO ou encore la Banque mondiale.

Examen du rapport

Questions et observations des membres du Comité

M. WALEED SADI, Président du Comité, a déclaré que le Maroc avait incontestablement réalisé d'importants progrès dans de nombreux domaines et l'objet du présent dialogue est de déterminer où se situent encore les lacunes.

M. RODRIGO UPRIMNY, rapporteur du Comité pour l'examen du rapport du Maroc, a fait observer que ce quatrième rapport périodique était attendu en 2009 et n'a été reçu qu'en 2013; il a donc exprimé le souhait que les prochains rapports du pays soient soumis au Comité dans les délais requis.

Depuis l'examen de son précédent rapport, en 2006, le Maroc a déployé des efforts pour améliorer les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et a accompli des progrès en la matière, en particulier au travers de l'adoption de la Constitution de 2011, qui améliore beaucoup la protection de ces droits, a relevé le rapporteur, qui a également salué par ailleurs la mise en place du Conseil national des droits de l'homme.

Mais nul n'est parfait et des préoccupations demeurent, a poursuivi M. Uprimny. Il a ainsi fait observer que l'article 19 de la Constitution, qui consacre l'égalité entre hommes et femmes, établit néanmoins que cela se fera «dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume». Par ailleurs, la langue amazighe est certes reconnue comme langue officielle mais la loi organique pour mettre en œuvre cette reconnaissance n'a pas encore été adoptée, a fait observer le rapporteur. Il a également cité le problème de l'autodétermination au Sahara occidental, le problème des disparités entre les Amazighs et le reste de la population ou encore la persistance de problèmes en termes d'égalité entre hommes et femmes.

M. Uprimny s'est ensuite interrogé sur la justiciabilité réelle des droits économiques, sociaux et culturels tels que reconnus par le Pacte. Il s'est également interrogé sur le sens qu'il convenait d'accorder à

l'affirmation selon laquelle le Maroc est un État islamique dans le cadre de constantes qui doivent être respectées. Il semblerait que l'homosexualité soit incriminée en vertu de l'article 489 du Code pénal, s'est inquiété M. Uprimny.

Un autre membre du Comité s'est réjoui qu'un projet de loi de prévention et de lutte contre la corruption ait été adopté cette année par la chambre des représentants. Mais qu'en est-il de la garantie d'anonymat pour les dénonciateurs devant l'instance chargée de la lutte contre la corruption, a demandé l'expert ? La définition de la corruption retenue par la loi n'inclut pas le conflit d'intérêts, a-t-il en outre relevé.

Ces dernières années, le Maroc a connu une croissance continue, supérieure à 4% par an en moyenne, a fait observer un expert, avant de s'enquérir de l'effet de la coopération internationale sur la croissance économique du pays.

Dans quelle mesure les très fortes disparités entre zones rurales et zones urbaines dans la manière dont les droits économiques, sociaux et culturels ont-elles été réduites, a demandé une experte ?

Un membre du Comité a souhaité savoir dans quelle mesure le droit à la santé est opposable dans le pays. Qu'en est-il de l'intention du Maroc de ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte (qui reconnaît la compétence du Comité pour recevoir et examiner des plaintes individuelles) et, le cas échéant, dans quels délais, a en outre demandé l'expert ?

Un autre expert s'est demandé dans quelle mesure les droits économiques, sociaux et culturels étaient bien invoqués et pris en compte dans les tribunaux marocains.

Rappelant le droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles, un membre du Comité a déploré que le Maroc n'ait fourni aucune information au sujet de l'exploitation des ressources naturelles provenant du Sahara occidental. Le droit contemporain prévoit le droit au consentement préalable libre et éclairé des populations concernées, a rappelé cet expert, avant de demander dans quelle mesure le Maroc avait obtenu le consentement du peuple sahraoui concernant l'exploitation des ressources naturelles de ce territoire.

Un autre expert a rappelé qu'en 2006, le Comité avait demandé au Maroc d'arriver à une solution durable et définitive du problème de l'autodétermination au Sahara occidental. Il semblerait que le Maroc entende soumettre par référendum à la population un statut d'autonomie: est-ce ainsi que le Maroc entend donner suite à la demande du Comité et que se passera-t-il si la population n'accepte pas ce statut d'autonomie, a souhaité savoir l'expert ? Ce même expert a d'autre part déploré l'absence de loi globale contre la discrimination qui inclurait tous les motifs de discriminations énoncés par le Comité dans son observation générale n°20. Certaines ONG se sont plaintes que la société civile n'ait pas été consultée dans le processus d'élaboration du présent rapport, a également fait observer l'expert.

Qu'en est-il du salaire minimum au Maroc, a-t-il été demandé ?

Un expert a souhaité savoir si le fait qu'environ 40% des travailleurs au Maroc sont actifs dans le secteur informel faisait obstacle à la jouissance des droits énoncés dans le Pacte pour ces travailleurs. Qu'en est-il de l'inspection du travail dans les zones franches telles que celle de Tanger (pour le secteur du textile), a demandé ce même expert ?

Le Maroc considère-t-il comme bon son taux de chômage, dont la délégation a indiqué qu'il s'était stabilisé à 9% ces dernières années, a demandé un autre membre du Comité ? Le projet de loi 97.13 sur les droits des personnes handicapées a-t-il été adopté, a-t-il en outre voulu savoir ? L'expert a demandé quelle suite avait été donnée s'agissant de l'intention des autorités marocaines d'introduire dans le secteur privé un quota de 5% pour l'emploi de personnes handicapées, alors que le quota prévu pour le secteur public était de 7%.

Un expert s'est inquiété du manque de garanties concernant les droits collectifs des travailleurs, notamment le droit de grève.

Tout en saluant les «réalisations remarquables» du Plan «Maroc Vert» lancé en 2009 dans le domaine de l'agriculture, un membre du Comité a souhaité savoir si les autorités marocaines approchent de manière équilibrée les deux piliers de ce Plan que sont la modernisation de l'agriculture à haute valeur ajoutée, d'une part, et l'agriculture solidaire, de l'autre. La concurrence – notamment en termes d'accès aux marchés – entre les petits producteurs et les nouveaux producteurs agro-industriels est-elle un défi que le Maroc est en mesure de relever, a par ailleurs demandé l'expert.

Une experte a fait observer que l'incidence de la polygamie, en dépit d'une tendance générale à la baisse, reste fluctuante puisque l'année 2009 a enregistré une recrudescence de cette pratique. Quoi qu'il en soit, le problème reste que la polygamie n'est pas interdite, a constaté l'experte. Elle a aussi voulu savoir si les autorités marocaines ont-elles l'intention d'interdire le mariage des enfants, qui est synonyme de mariage forcé. Il ne saurait par ailleurs en aucun cas être accepté que perdre la possibilité pour l'auteur d'un viol de se marier avec sa victime, a ajouté l'experte.

Eu égard aux taux de scolarisation et autres chiffres relatifs à l'éducation, il semblerait que le défi pour ce qui est de l'éducation au Maroc ne tienne pas tellement à un aspect quantitatif, mais plutôt à un aspect qualitatif, a souligné un membre du Comité.

Un membre du Comité a soulevé la question du droit à la santé et à un niveau de vie adéquat dans les prisons, où, selon diverses informations, les conditions semblent très difficiles alors que la surpopulation carcérale est de 60%. Cet expert a ensuite fait observer qu'une majorité d'enfants n'a pas accès à

l'éducation préscolaire. Qu'en est-il des stratégies précises pour promouvoir le taux de participation des femmes sur le marché du travail, a en outre demandé l'expert ? Cette dernière question n'est pas sans lien avec celle de l'accès à l'éducation préscolaire, a-t-il fait observer, plaidant pour des mesures d'harmonisation entre vie privée et vie publique pour les femmes. La présence, bien réelle, de la langue amazighe dans les médias et dans l'enseignement, reste insuffisante, a en outre affirmé cet expert. Il a par ailleurs souhaité savoir si ou non les relations homosexuelles étaient incriminées au Maroc. Qu'en est-il des droits culturels du peuple sahraoui et des mesures prises pour les promouvoir, a enfin demandé l'expert?

Réponses de la délégation

La délégation a reconnu qu'il y avait toujours un hiatus entre les aspirations et les réalisations, avant de souligner que le Maroc n'était pas un pays riche, mais un pays classé parmi les pays à revenus intermédiaires. Elle a insisté sur le climat démocratique qui règne dans le pays et a salué la volonté et l'engagement du peuple et des forces vives de la société marocaine. «Les syndicats et les politiques sont reconnus comme moyens d'encadrement de la population», a déclaré la délégation, qui a réitéré que la Constitution de 2011 marquait «un tournant dans l'histoire du Maroc» qui se trouve ainsi hissé au rang de «pays démocratique ou tout du moins de pays en transition démocratique». La délégation a par ailleurs fait observer qu'a été reconnue la diversité du peuple marocain, qu'il s'agisse des Arabes, des Amazighs, des chrétiens, des juifs, des musulmans et même des athées. La majorité du peuple marocain est certes musulmane mais d'autres religions sont reconnues et pratiquées, a insisté la délégation, précisant qu'un «État islamique n'est pas un État musulman».

Le Maroc n'est pas un État régulateur ni un État libéral à proprement parler, mais un État interventionniste, a expliqué la délégation. Le secteur public reste important et même stratégique, notamment dans les domaines des transports, de l'éducation, de la santé, ou encore de l'aide sociale aux personnes ayant des besoins spécifiques, a-t-elle déclaré. Le pays a l'ambition d'aller plus loin en matière de réalisation des droits économiques, sociaux et culturels; il avance en fonction de ses moyens et entend les utiliser au mieux afin de satisfaire les besoins du peuple marocain. Il y a encore à faire, mais les autorités sont déterminées à aller de l'avant. La délégation a aussi expliqué que parmi les raisons du retard relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, résidait le fait que n'avait pas été accordé suffisamment de pouvoirs au niveau régional.

En ce qui concerne le «problème du Sahara marocain», la délégation marocaine a tenu à réitérer l'engagement du Maroc de continuer à travailler avec les Nations Unies afin de trouver une «solution politique, négociée et définitive», de manière à permettre à cette région de sortir de cette «tension artificielle» et de se concentrer sur le développement. La délégation a rappelé la «proposition généreuse» du Royaume du Maroc d'accorder une large autonomie à cette région; cette proposition est «sérieuse et crédible» et la plupart des capitales internationales la soutiennent, a assuré la délégation. «Nos populations du Sud, essentiellement dans les provinces sahariennes récupérées, exercent quotidiennement leur droit à l'autodétermination», comme en témoignent les élections régionales, «qui ont été saluées pour leur transparence et leur crédibilité», a en outre déclaré la délégation.

Les Provinces du Sud représentent 59% du territoire national mais seulement 3% du PIB national, a poursuivi la délégation, avant d'évoquer une nette dépendance de ces Provinces à l'égard des autres régions du pays. Le PIB moyen par habitant de ces Provinces du Sud est toutefois très supérieur à la moyenne nationale, a-t-elle ajouté. L'État central a consenti d'importants investissements publics pour assurer le développement de ce territoire qui produit environ 1 milliard de dirhams chaque année alors que l'État marocain y investit annuellement quelque 10 milliards de dirhams, a poursuivi la délégation. Dans ces Provinces du Sud, dont le taux de pauvreté est en outre bien inférieur à la moyenne nationale, les indicateurs d'accès aux services publics dépassent également de loin la moyenne nationale, a fait valoir la délégation. Cela témoigne de l'engagement des pouvoirs publics marocains qui ont en outre lancé un nouveau plan de développement régional intégré pour ces Provinces, a insisté la délégation.

En ce qui concerne la question de la consultation préalable (des populations concernées) dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles dans les Provinces du Sud, la délégation a assuré que cette question a été considérée par les autorités marocaines comme une porte d'entrée du nouveau modèle de développement desdites Provinces. La loi sur l'environnement oblige à consulter les populations locales par le biais d'une enquête publique, a par ailleurs rappelé la délégation.

S'agissant de la lutte contre la corruption, la délégation a indiqué que les autorités marocaines ont créé des divisions au sein des tribunaux d'appel afin de lutter contre les crimes financiers. Une loi a par ailleurs été adoptée qui porte sur la protection des victimes, témoins et experts et des membres de leur famille, a précisé la délégation. Le Maroc dispose depuis juillet 2011 d'une instance nationale pour la probité et la lutte contre la corruption; cette instance est centralisée et ne dispose pas de bureaux régionaux, a ajouté la délégation.

Ces dernières années, le Maroc a connu un taux moyen de croissance de 4 à 5%, ce qui n'est pas sans rapport avec les changements, notamment institutionnels, qu'a connus le pays, lequel s'est grandement ouvert sur l'extérieur, a poursuivi la délégation. Elle a indiqué que le secteur des services représentait 60% du PIB marocain. Dans le milieu rural aussi, on enregistre une amélioration des indicateurs de développement humain, de sorte que se réduisent les inégalités entre milieu rural et milieu urbain, a fait valoir la délégation. Dans le secteur agricole, la part de la céréaliculture vulnérable s'est réduite et l'agriculture moderne associée à de nouvelles zones irriguées s'est développée, a fait observer la délégation. Les autorités marocaines sont toutefois conscientes que les taux de croissance ne se traduisent pas nécessairement par une amélioration des indicateurs de développement humain, d'où l'interventionnisme de l'État.

La résorption des bidonvilles obéit à un plan gouvernemental précis, a d'autre part souligné la délégation. Il subsiste certes quelques bidonvilles dans des grandes villes, mais ils ne seront pas évacués tant qu'il n'y aura pas de logements disponibles pour y reloger les personnes qui y vivent, a-t-elle indiqué. La délégation a attiré l'attention sur le problème sérieux que constitue à cet égard l'exode rural, car chaque année, ce sont

de 300 000 à 400 000 personnes qui quittent le monde rural pour la ville; ainsi, on résout le problème d'un bidonville pendant qu'un autre bidonville se crée.

Le salaire minimum est défini pour permettre au travailleur et à sa famille de mener une vie décente, a indiqué la délégation.

Entre 2013 et 2014, le taux d'activité (pour les personnes de plus de 15 ans) se situait, de façon assez stable, autour de 25% pour les femmes, ce qui reste faible, alors qu'il se situait entre 72 et 73% pour les hommes, a par ailleurs indiqué la délégation. Pour ces deux mêmes années, le taux de chômage se situait successivement à 9,1% et 9,7% pour les hommes et 9,6% et 10,4% pour les femmes. Ce taux est en revanche beaucoup plus élevé (19,3% en 2013 et 20% en 2014) pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, a ajouté la délégation. Sur les 1,1 million de chômeurs que compte le Maroc, 50% sont âgés de 15 à 24 ans, a précisé la délégation, soulignant que le faible taux d'activité des femmes et le fort taux de chômage des jeunes constituaient les deux problèmes majeurs qui, en matière d'emploi, préoccupent les autorités.

Le Maroc connaît une croissance faiblement créatrice d'emplois, chaque point de croissance engendrant 25 000 emplois, alors que 200 000 personnes arrivent sur le marché du travail chaque année, a expliqué la délégation. Le pays ambitionne de parvenir à un ratio de 38 000 emplois créés par point de croissance, de façon à être en mesure d'absorber les 200 000 nouveaux arrivants annuels sur le marché du travail, a-t-elle indiqué. Les autorités marocaines ont décidé de placer la question de l'emploi au centre des politiques macroéconomiques, a souligné la délégation.

Le taux de chômage des jeunes diplômés a sensiblement diminué entre 2006 et 2014, a en outre fait valoir la délégation.

Pour ce qui est de l'inspection du travail, la délégation a indiqué que le pays comptait quelque 478 inspecteurs du travail. Ces derniers ont opéré en 2014 quelque 1520 visites d'inspection dans les exploitations agricoles, a précisé la délégation. Les inspecteurs ont reçu une formation adéquate en matière de droits fondamentaux, en particulier pour ce qui a trait au principe de non-discrimination et au droit du travail.

S'agissant du respect du principe de non-discrimination à l'égard des femmes, la délégation a indiqué que le Code de la presse, la Loi sur les partis politiques et le Code du travail, ainsi que le Code civil, le Code pénal et le Code de la famille reprennent la définition de la discrimination énoncée à l'article premier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La délégation a par ailleurs attiré l'attention sur l'existence d'un fonds de soutien aux femmes veuves.

Le Maroc condamne le harcèlement sexuel et toute pratique découlant d'un abus d'autorité, a poursuivi la délégation.

Au Maroc, a indiqué la délégation, la règle est de ne se marier qu'à une seule femme; la tendance est à la monogamie, a-t-elle insisté. Le Code de la famille prévoit la polygamie, mais celle-ci ne peut pas intervenir en cas de crainte de traitement différencié entre les différentes épouses. Entre 2011 et 2014, le pays a enregistré quelque 1104 unions polygames, ces unions ayant représenté 0,28% des mariages conclus en 2014 contre 0,34% en 2011.

Le mariage forcé est une pratique qui n'existe pas au Maroc, a d'autre part assuré la délégation. Toute personne qui oblige une autre personne à se marier encourt une peine d'emprisonnement d'un an assortie d'une amende. Le mariage d'un mineur ne peut être prononcé que par un tribunal et en présence du tuteur légal du mineur, après qu'une demande de dérogation eut été introduite directement par le mineur et son tuteur. Hors dérogation, le mariage ne peut être célébré qu'à compter de l'âge de 18 ans. En 2014, le Maroc a enregistré quelque 43 760 demandes de dérogation, a précisé la délégation.

Les cas de violence contre les femmes ont connu une baisse de 6,28% entre 2013 et 2014 s'agissant du nombre de victimes, a d'autre part indiqué la délégation. Depuis janvier 2015, a été totalement abrogée la disposition qui prévoyait la possibilité pour un auteur de viol d'épouser sa victime, a-t-elle ajouté.

À ce stade, il y a trois cas où l'avortement peut être autorisé, a indiqué la délégation: si la santé de la mère est en danger; en cas de viol; et en cas de malformation génitale du fœtus.

Grâce aux efforts déployés par le Gouvernement, la situation en matière de malnutrition s'est améliorée, surtout pour ce qui est des femmes et des enfants, a ensuite indiqué la délégation. En 1992, 51% des enfants étaient allaités par leur mère et ce taux était tombé à 32% en 2004 pour chuter encore en-dessous de 30% en 2012. Or, les autorités marocaines estiment que les enfants ont droit à l'allaitement et sont donc en train de travailler à l'élaboration d'une loi dans ce domaine. Beaucoup d'efforts ont déjà été déployés par les autorités pour encourager l'allaitement à travers le pays; une semaine de l'allaitement a même été organisée.

Migrants et requérants d'asile au Maroc ont accès aux services de santé sans discrimination aucune, a par ailleurs assuré la délégation. Au Maroc, le système de soins de santé est gratuit et assuré par les institutions nationales, a-t-elle rappelé.

En termes d'accès à l'éducation, le Maroc n'a plus de problème, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, a fait valoir la délégation. Mais il est vrai que persiste le problème de la qualité s'agissant des apprentissages fondamentaux, a-t-elle reconnu. Il est apparu que la question de la qualité relève essentiellement d'un problème de gestion; or, le privé excelle en matière de gestion, de sorte que le pays a mis en place un partenariat public/privé, a indiqué la délégation.

Entre 2005 et 2015, l'effectif des étudiants du supérieur au Maroc est passé de 38 000 à 85 000, ce qui pose un problème de qualité, en particulier pour les établissements à accès ouvert, a d'autre part indiqué la délégation. C'est pourquoi a fini par être adoptée une Charte fixant les grandes orientations de ce secteur vital.

En ce qui concerne la «question culturelle» et plus spécifiquement la «question amazighe», la délégation a expliqué que le Maroc ne comporte pas des territoires exclusivement amazighs ou des territoires exclusivement arabes. C'est vrai que les Amazighs ont été les premiers habitants de ce territoire; mais depuis le VI^{ème} siècle, il y a eu des vagues d'immigration arabe et depuis, il y a eu brassage de la population, mixage, de sorte qu'aujourd'hui, «nous sommes avant tout Marocains», a déclaré la délégation. Il faut que chacun aide les gens au Maroc à asseoir l'unité nationale; l'instabilité n'a jamais aidé les droits de l'homme, a souligné la délégation. Elle a rappelé le texte de la Constitution marocaine qui stipule que «le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen».

Le Maroc compte une chaîne de télévision entièrement dédiée à la langue et à la culture amazighes, a poursuivi la délégation. La langue amazighe est enseignée à l'école et à ce jour, quelque 600 000 élèves sont inscrits dans des écoles amazighes, a-t-elle précisé, rappelant qu'une loi organique concernant cette langue doit être adoptée.

Au Maroc, aucune discrimination n'existe, ni vis-à-vis des Amazighs, ni vis-à-vis des homosexuels; la loi protège les homosexuels, a assuré la délégation.

S'agissant de l'accès des détenus aux soins de santé, la délégation a insisté sur le droit des détenus de consulter un médecin ainsi que sur les nombreux autres services de santé mis à disposition des prisonniers, y compris pour ce qui est de la prévention et du traitement du VIH/sida ou encore pour ce qui est de la prévention du cancer du sein.

Le Maroc est en train de se pencher sur un projet de loi relatif aux personnes handicapées, fruit de consultations nationales qui ont duré six ans et auxquelles de nombreuses parties prenantes ont participé. Ce projet de loi constitue en fait une loi-cadre fixant les objectifs de l'État dans ce domaine. Ces objectifs fondamentaux sont au nombre de quatre: gérer les handicaps; gérer les droits des personnes handicapées; permettre aux personnes handicapées de s'intégrer; et permettre à ces personnes de vivre une vie autonome, a précisé la délégation. Le Maroc n'a jamais refusé un quelconque droit à cette catégorie de citoyens que sont les personnes handicapées, a par ailleurs affirmé la délégation.

En conclusion du dialogue, la délégation a tenu à souligner que le Maroc a démontré la capacité de la

doctrine islamique à recevoir les valeurs universelles, grâce à un effort de persuasion. Elle a en outre rappelé que la question des «Provinces du Sud» était entre les mains du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel pour le Sahara occidental et a assuré que le Maroc entendait respecter la légalité internationale.

Rappelant qu'en 2016, le Groupe de travail sur les disparitions forcées tiendrait une session au Maroc, la délégation a invité le Comité à tenir, lui aussi, une session dans son pays.

Conclusion

Le rapporteur, M. UPRIMNY, a jugé très productif et très franc le dialogue qui s'est noué entre les experts et la délégation. Le Maroc a présenté un rapport bien fait et a généralement répondu aux questions qui lui ont été posées, même si certaines sont restées sans réponse, a-t-il indiqué, avant d'exprimer l'espoir que le prochain rapport du pays serait présenté dans les délais impartis, sans qu'il faille attendre huit ou neuf ans.

El Khalfi : "La Suède a boycotté des produits marocains, nous en ferons de même"

La Suède mène contre le Maroc une guerre politique et économique qui va jusqu'au boycott des produits marocains. Le gouvernement "ira jusqu'au bout" dans sa riposte "légitime" pour défendre le Maroc, ses droits, ses intérêts.

Mustafa El Khalfi , ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, a déclaré que la position de la Suède sur la question du Sahara a pris les dimensions économiques, soulignant que la Suède boycotte les produits du Maroc ainsi que toutes les entreprises étrangères qui traitent avec le Maroc.

Il a annoncé lors d'un point de presse organisé juste après la réunion du Conseil du gouvernement ce jeudi 1er octobre, que Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères a rencontré la ministre des Affaires étrangères de la Suède à New York et lui a exprimé l'indignation du Maroc quant à la position de son pays sur la question du Sahara.

El Khalfi a également fait savoir que le Maroc a fait une évaluation de la situation, se dirige vers l'adoption de mesures de réciprocité vis-à-vis de la Suède, ce qui signifie des mesures de boycott économique.

El Khalfi a rappelé que la balance commerciale entre les deux pays est déséquilibrée en faveur de la suède (4,5 MMDH d'achats marocains et à peine 450 MDh d'achats suédois). Il a déclaré que le gouvernement marocain espère que la Suède révisera sa position.

Le Maroc considère la position de la Suède comme hostile et menace les Marocains dans leur niveau de vie et dans leur économie et leurs revenus, et a ajouté que la Suède a oeuvré à boycotter les entreprises marocaines depuis des années, en particulier pour les produits en provenance du Sahara marocain, ce qui est incompatible avec les décisions des Nations Unies, qui reconnaît que le Maroc est l'autorité administrative.

El Khalfi a ajouté: "en face de cette situation, qui dure depuis des années, il était temps pour le Maroc de prendre une position claire et explicite, d'autant plus que ce qui a été fait par la Suède n'est pas limité à son territoire, mais il s'est étendu à l'Union Européenne. La Suède mène aussi des campagnes contre le Maroc, et elle est surtout contre les conventions conclues par l'Union européenne le Maroc".

Le Maroc ira donc jusqu'au bout dans sa position de légitime défense.

Voici par ailleurs le texte du communiqué officiel publié à l'issue du conseil de gouvernement tenu jeudi 1er octobre:

"Le Maroc, tout en évaluant la position suédoise au sujet de la question du Sahara, **réfléchit, de manière sérieuse**, à prendre des mesures similaires à l'égard de la Suède, conformément au principe de la réciprocité", a annoncé, jeudi, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Mustapha El Khalfi.

"Il est devenu nécessaire de prendre "une décision claire et ferme" à l'égard de la position hostile de la Suède, non seulement à cause des tentatives de ce pays de reconnaître la fantomatique "RASD", mais en raison aussi des campagnes récurrentes en Suède pour boycotter les produits marocains originaires des provinces du Sud, des entreprises marocaines et des sociétés étrangères qui ont des liens avec le Maroc et qui opèrent dans les provinces sahariennes, a affirmé M. El Khalfi, qui a rappelé les dernières rencontres entre le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération avec son homologue suédoise à New York, où il lui a fait part de "la ferme condamnation et de la grande inquiétude du Maroc à l'égard des développements dangereux de la politique et de la position suédoises négatives à l'égard de la question du Sahara marocain".

"Cette position de la Suède, qui s'inscrit en faux des résolutions de l'ONU, a dépassé le territoire suédois pour toucher l'Union européenne où des campagnes ont été lancées pour voter contre des accords entre l'UE et le Maroc, tout en mobilisant d'autres pays à

adopter la même position, en plus du soutien apporté par la Suède à certaines organisations non gouvernementales internationales et marocaines pour les encourager à adhérer à ces politiques, a souligné le ministre, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue du Conseil de gouvernement tenu sous la présidence du chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane.

"A la lumière de cette situation, qui dure depuis plusieurs années, le Conseil de gouvernement espère que la Suède révisé sa politique et ses positions sur la question nationale et revoit sa politique économique à son sujet, "sinon nous irons plus loin dans notre riposte suivant le principe de la réciprocité", a-t-il averti.

"Nous nous orienterons vers le boycott des sociétés suédoises, conformément au principe de la réciprocité, après les campagnes de boycott des entreprises marocaines et la présentation à la justice des entreprises suédoises qui ne respecteraient pas la politique suédoise", a précisé le ministre, expliquant que la balance commerciale est largement déficitaire au profit de la Suède, du fait que les exportations suédoises vers le Maroc sont près de sept fois plus que les exportations marocaines à destination de ce pays.

"M. El Khalfi a rappelé dans ce cadre que le Maroc est fort de par sa position, ses réformes, son capital et ses choix, ainsi que par les politiques qu'il a adoptées et qui ont été couronnées, suite à la révision constitutionnelle, par le lancement du chantier de la régionalisation avancée et l'organisation des différentes opérations électorales nécessaires pour asseoir les institutions de cette régionalisation.

"Le Maroc, a-t-il ajouté, est également fort par les politiques qu'il a lancées dans les domaines économiques et sociaux dans le sillage du lancement du Modèle de développement des provinces du Sud et des réformes sociales dédiées à réhabiliter dans ses droits le citoyen marocain, comme l'Initiative nationale pour le

développement humain et le Code de la famille (Moudawana), en plus des réformes entamées dans le domaine juridique, comme la réforme de la Justice militaire, l'instauration du **Conseil national des droits de l'Homme** et la création de Commissions régionales des droits de l'Homme.

"Tout au long des dernières années, le Conseil de sécurité n'a pas cessé de saluer dans ses résolutions ces "initiatives importantes", en plus des acquis considérables réalisés grâce à l'Instance équité et réconciliation qui ont permis au Maroc de tourner la page des violations passées.

"Il a été également question du traitement responsable et courageux des questions liées à l'identité marocaine et qui ont été consacrées dans la nouvelle Constitution qui met en valeur les composantes de l'identité marocaine, dont l'affluent sahraoui-hassani, outre l'adoption de politiques efficaces dans les domaines de la culture, de l'enseignement et des médias, favorisant le respect de la spécificité culturelle sahraouie et sa valorisation pour en faire un des leviers du rayonnement du Royaume.

"Ces réformes sont le fruit de la convergence des différentes volontés nationales sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, pour aller de l'avant sur la voie de l'édification d'un Maroc développé qui occupe la place qui lui sied parmi les pays émergents, a noté le ministre".

<http://www.medias24.com/NATION/POLITIQUE/158395-Suede-Le-Maroc-ira-jusqu-au-bout.html>